



**amU** Institut méditerranéen pour  
la transition environnementale  
Aix Marseille Université

# TRANSITION EN ACTION

## APPEL A PROPOSITIONS | EDITION 2025

DEADLINE : 27 Avril 2026

Email à [sophie.pekar@univ-amu.fr](mailto:sophie.pekar@univ-amu.fr)  
copie à [item-bureau@univ-amu.fr](mailto:item-bureau@univ-amu.fr)

### Sommaire

<b>1. Contexte</b> .....	<b>2</b>
<b>2. AAP Transition en Action</b> .....	<b>2</b>
<b>2.1 Attendus</b> .....	<b>3</b>
<b>2.3 Budget</b> .....	<b>3</b>
<b>2.4 Procédure d'évaluation</b> .....	<b>4</b>
<b>2.5 Calendrier indicatif</b> .....	<b>4</b>
<b>2.6 Suivi et valorisation</b> .....	<b>4</b>
<i>Annexe 1 - Liste des laboratoires et des composantes du périmètre ITEM</i> .....	<b>5</b>
<i>Annexe 2 - Liste des plateformes expérimentales et de caractérisation du périmètre ITEM</i> .....	<b>5</b>

## 1. Contexte

Pour la sixième édition de son AAP phare « Transition en Action », ITEM souhaite offrir aux porteurs de projets une liberté dans le choix de la thématique de recherche tout en réaffirmant la nécessité de mobiliser des co-financements. Il est en effet attendu des Instituts qu'ils renforcent leur capacité d'action en levant des financements complémentaires. Ce critère sera décisif lors de l'évaluation de 2027 qui conditionnera la trajectoire que nous pourrons suivre dans les prochaines années.

Cet AAP Transition en Action blanc soutient des projets de recherche intégrés et innovants, transdisciplinaires et intersectoriels. Le financement correspondra au maximum de deux bourses post-doctorales de 18 mois, auxquelles s'ajoute une dotation en fonctionnement de 20 k€. Le financement d'ITEM sera de 80% du coût total du projet. Les 20% complémentaires restent à la charge du porteur. Les post-doctorats pourront s'achever après le 31/12/2027 mais, pour des raisons administratives et comptables, la dotation de fonctionnement devra être engagée avant cette date. De même, les contrats post-doctoraux devront débuter au plus tard en octobre 2026.

### Rappel de l'identité propre d'ITEM

A l'issue de son évaluation à mi-parcours, l'Institut ITEM, a été reconnu comme la communauté de référence scientifique et pédagogique du site d'Aix-Marseille sur les enjeux écologiques et les questions de Transition Environnementale.

Les travaux menés au sein de l'Institut permettent d'appréhender la complexité des questions environnementales auxquelles notre monde- et plus particulièrement le bassin méditerranéen- est confronté. Au-delà du diagnostic des activités humaines, ces recherches sont résolument **orientées vers la proposition de solutions de transition innovantes fondées sur les changements de pratiques et d'usages sociétaux**. Inscrites dans la **co-construction interdisciplinaire et intersectorielle**, elles dépassent la simple juxtaposition des disciplines afin de faire émerger des réponses globales conciliant préservation des ressources et satisfaction des besoins et usages.

L'Institut ITEM aborde la question globale, ambitieuse et par essence interdisciplinaire de la transition environnementale, tout en mettant en place une synergie intégrée et cohérente entre recherche et formation.

## 2. AAP Transition en Action

L'appel à projets s'adresse aux chercheurs et enseignants-chercheurs désireux de développer un projet de recherche collaboratif et de formation mobilisant l'interdisciplinarité et l'intersectorialité pour répondre à des enjeux sociétaux stratégiques en Méditerranée et contribuer activement à la transition environnementale.

Pour rappel :

- ITEM s'appuie sur un réseau d'unités de recherche ainsi qu'un parc instrumental de pointe (Annexe 1)
- ITEM doit renforcer le lien entre formation et recherche
- ITEM encourage l'utilisation des nombreuses plateformes expérimentales et de caractérisation ainsi que celles des sites et dispositifs d'observation accessibles auprès des partenaires (Annexe 2)
- ITEM soutiendra des projets en lien avec l'espace Méditerranéen et les enjeux socio-environnementaux qui le caractérise.

## 2.1 Attendus

Les initiatives soumises en réponse à l'AAP « Transition en action » devront expliciter clairement le degré d'interaction entre disciplines et/ou entre échelles d'organisation mobilisées. Elles devront également situer précisément le projet dans les contextes national et international de la recherche. Enfin, les propositions devront intégrer une ou plusieurs actions visant à renforcer les liens entre formation et recherche.

À toutes fins utiles, il est rappelé que l'aire Aix-Marseille dispose de nombreuses infrastructures de recherche — plateformes expérimentales, Zones Ateliers (ZA), Observatoires Hommes-Milieus (OHM) et Services Nationaux d'Observation (SNO) — susceptibles d'être mobilisées dans le cadre des projets.

## 2.2 Critères d'éligibilité

Les propositions s'inscriront librement dans l'un des 3 axes de recherche d'ITEM rappelés ci-dessous. Les projets originaux présentant une réelle démarche de co-construction du questionnement de recherche entre les secteurs des sciences exactes et des sciences humaines et sociales seront fortement appréciés.

### Axes de recherche d'ITEM :

- *Dynamique des socio-écosystèmes face aux changements globaux* : Interroger la robustesse des écosystèmes par des approches Eco-Health/One-Health articulant biodiversité, qualité des milieux et mécanismes de régulation naturelle dans un contexte de pressions environnementales croissantes.
  - *Transition des systèmes de production - solutions fondées sur la nature et leviers d'innovation* : Sécuriser les modes de production en favorisant la sobriété, les innovations technologiques et biologiques ainsi que les solutions fondées sur la nature.
  - *Transition des territoires - mobilisations citoyennes et politiques publiques* : Transformer les territoires vers des trajectoires soutenables face aux risques en articulant interpellation citoyenne, implication dans des projets d'aménagement et aide à la décision publique.
- Les projets devront impliquer au moins deux unités de recherche associées à ITEM.
  - La durée maximale des projets sera de 18 mois.
  - Les projets devront proposer une action pédagogique à destination des étudiants suivant un format choisi par les porteurs de projets. Les actions devront s'adresser à au moins deux formations de masters et/ou écoles doctorales différentes dans l'optique d'une sensibilisation interdisciplinaire.

## 2.3 Budget

Le budget sollicité auprès d'ITEM sera au maximum équivalent à deux allocations post-doctorales d'une durée maximale de 18 mois et pourra inclure une dotation de fonctionnement de 20 000 €. Pour chaque projet, un co-financement *a minima* de 20% du budget total est requis.

Pour la recherche de co-financement, il est rappelé que certains autres Instituts d'établissement sont porteurs de thématiques communes à celles d'ITEM, ils constituent une piste à explorer au même titre que les structures comme la région Sud-PACA, l'IRSN, l'ADEME, la DGA ou tous autres partenaires socio-économiques.

ITEM ne finance pas les achats d'équipement qu'il s'agisse de matériel de laboratoire ou d'informatique.

Après l'avis d'acceptation d'un projet par ITEM, le démarrage du projet sera conditionné à la présentation de la preuve d'un co-financement, dans un délai maximum de 3 mois. Les contrats post-doctoraux devront débuter au plus tard en octobre 2026.

## 2.4 Procédure d'évaluation

Un comité ad-hoc constitué des membres du comité exécutif d'ITEM sera mis en place pour gérer la procédure. Aucune personne impliquée dans une proposition ne pourra en faire partie. Les propositions seront évaluées par au moins deux rapporteurs dont un sera externe à ITEM. Le conseil d'institut composé des directrices et directeurs d'unités et des responsables de composantes, sélectionnera les projets à financer sur la base des propositions du comité ad-hoc.

Un membre (chercheur, enseignant/chercheur) d'ITEM ne peut participer qu'à un seul projet pour cet appel à propositions.

## 2.5 Calendrier indicatif

- Lancement de l'AAP début mars 2026
- Retour des propositions le 27 avril 2026
- Passage en bureau pour l'identification des porteurs le 29 avril 2026
- Retour des évaluateurs le 27 mai 2026
- Proposition de classement des projets par le comité ad-hoc le 29 mai 2026
- Classement définitif et publication des résultats la semaine du 1 au 5 juin 2026

## 2.6 Suivi et valorisation

- Les projets feront l'objet d'une **Fiche de synthèse** en fin de projet (résultats, publications, retombées)
- Les publications issues de l'Institut ITEM respecteront la charte de signature des publications scientifiques d'Aix-Marseille Université. ITEM doit être mentionné dans la signature sous la forme suivante : **Aix-Marseille Univ, CNRS, INSERM..., Nom du Laboratoire, ITEM, Marseille, France.**
- Mention obligatoire du soutien d'Amidex doit apparaître dans toutes publications et communications : « **This work received support from the French government under the France 2030 investment plan, as part of the Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A\*MIDEX (AMX-19-IET-012)** »

## **Annexe 1 - Liste des laboratoires et des composantes du périmètre ITEM**

**<https://institut-item.univ-amu.fr/fr/recherche>**

## **Annexe 2 - Liste des plateformes expérimentales et de caractérisation du périmètre ITEM**

**<https://institut-item.univ-amu.fr/fr/recherche/plateformes>**